

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2019/n° 60/3.4/03-09/14

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 27-08-2019

Date de l'affichage : 27-08-2019

**SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le TROIS SEPTEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, C. BERTINI, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

P. CATHALA a J. SOLEYROL

P. DEVILLE à JC CAMPOS

A. BAILLIEU à G. TRAUULET

G. BER à R. BOUTEILLER

**Absent:** A. JACINTO -

**Secrétaire de séance :** A. FOUREL

**OBJET :**

**BILAN DU FONCIER 2018**

**- Rapporteur : P. VAN DER LINDE**

L'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 2015 précise que :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de :

- L'acquisition de la parcelle AK 338 de 233 m<sup>2</sup> au prix de 7 456€ de l'indivision BARNOUIN-FOURMAUD-BAGNIS.
- Cession gratuite des parcelles AI 178 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>, AI 313 d'une superficie de 53m<sup>2</sup> de M et Mme DE PIETRY.
- Cession gratuite des parcelles AP 241 d'une superficie de 143 m<sup>2</sup>, et AP 242 d'une superficie de 34 m<sup>2</sup> de la part de Mme Magalie MARCHAND.

**Le conseil municipal prend acte**



Le Maire,  
Pierre Maumejean